

Ordre du jour projeté

Séance ordinaire

Mardi 13 juin 2023, 19 h, au 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal
4. Félicitations aux Remparts de Québec et mention spéciale à Jérémy Langlois

DÉPÔT

5. Dépôt et présentation du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe
6. Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe
7. Dépôt du rapport annuel 2022 du directeur général

DIRECTION GÉNÉRALE

8. Adoption de la Politique et procédures de communication avec les organismes reconnus et partenaires du milieu
9. Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

FINANCES

10. Adoption des comptes juin 2023
11. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)

GREFFE

12. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai et de la séance extraordinaire du 31 mai 2023
13. Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État
14. Autorisation de signature pour l'acquisition des lots 5 586 593 et 5 586 594 (4-5 et 6 rue Clavet)
15. Fin de la réserve foncière pour fins de parc industriels sur les lots 5 584 694 et 5 584 688

RÈGLEMENTS

16. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du premier projet de règlement - Règlement 946-23 modifiant le Règlement de zonage 455-04
17. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 919-22 - Règlement sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Secteur rue des Matricaires
18. Adoption du Règlement 907-22 - Règlement modifiant l'article 8.6.2 concernant le délai de garde en fourrière prévu au Règlement 900-21
19. Adoption du Règlement 945-23 - Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-08

APPROVISIONNEMENT

20. Adjudication de contrat pour fourniture et pose d'enrobé bitumineux INV2023-09
21. Adjudication de contrat pour travaux de rénovation à la caserne INV2023-10
22. Acquisition chargeur sur roues au Service des travaux publics

LOISIRS

23. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour l'aménagement de quatre jeux de fer et de son tournoi par le CRDHT
24. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la confection d'un linge à vaisselle style tartan pour le 160e
25. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour le Parcours ludique l'Étoile du Farfadet
26. Autorisation de signature pour une entente entre la Ville et le Centre Famille SBDL pour la mise en place de jardins collaboratifs au parc Richelieu
27. La Randonnée Jimmy Pelletier/Adaptavie Inc. : demande d'autorisation et validation des trajets

URBANISME

28. Recommandation d'un nouveau membre sur le CCU pour pourvoir le poste vacant
29. Demande de PIIA 2023-0002 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 8, rue Saint-Paul
30. Demande de PIIA 2023-0003 pour autoriser la construction neuve d'une résidence multifamiliale (triplex) située en zone mixte au 10, rue Saint-Paul

31. ADDENDA PIIA 2022-0055 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 407, avenue Sainte-Brigitte
32. Demande de PIIA 2023-0010 pour autoriser une rénovation extérieure située dans le noyau villageois au 406, avenue Sainte-Brigitte
33. Demande de PIIA 2023-0007 pour autoriser une construction complémentaire située dans la bande de protection de forte pente (bas de talus) au 111, avenue Sainte-Brigitte

TRAVAUX PUBLICS

34. Achat de deux licences Accèsité Territoire Mobilité et 2 tablettes

RESSOURCES HUMAINES

35. Offre de service Novo SST - Mutuelle de prévention
36. Octroi de mandat au Carrefour du Capital humain de l'UMQ -Diagnostic organisationnel
37. Modification à la Résolution #118-03-2023 - Ratification de la lettre d'entente 2023-02 avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944 - Modification à l'article 14.04 C)
38. Affectation temporaire de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire
39. Embauche de Mme Marie-Aude Lemaire au poste de secrétaire-réceptionniste en remplacement de Mme Isabelle Henry
40. Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2023
41. Embauche d'un surintendant aux travaux publics, poste cadre, à temps plein
42. Embauche de M. Philippe Asselin, à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
43. Embauche de M. Dany Gagnon à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
44. Embauche de Mme Anna Perreault à titre de pompière premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
45. Embauche de M. Alexis Savard à titre de pompier premier répondant au sein du Service de la sécurité publique, à temps partiel
46. Nomination de Mme Amélie Bourdeau à titre d'adjointe administrative, régulier, à temps plein
47. Nomination de M. Mathieu Lavoie au poste de préposé à l'information et aux demandes de permis
48. Nomination de M. Patrik Pelletier au poste de préposé à l'inspection
49. Confirmation d'emploi Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts et à l'animation, régulier, à temps partiel
50. Confirmation d'emploi de Mme Isabelle Renaud, à titre de technicienne comptable, régulier, à temps plein
51. Confirmation d'emploi de Me Kim Fortin à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière

PÉRIODE DE QUESTIONS

52. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

53. Levée de la séance

ARTICLE 331 Régie interne. Le conseil peut et faire mettre à exécution des règles et des règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances.

Règlement 807-17 – Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14

[...]

ARTICLE 8 ORDRE ET DÉCORUM

ARTICLE 8.1

Le conseil municipal est présidé par le maire ou le maire suppléant, ou à défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents.

ARTICLE 8.2

Le maire ou toute personne qui préside maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil municipal. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

ARTICLE 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

ARTICLE 10.1

Toute séance du Conseil municipal comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du Conseil municipal. Cette période de questions est d'une durée de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question. La période de questions se tient à la fin des séances et elle est identifiée comme telle à l'ordre du jour.

ARTICLE 10.2

Tout membre du public présent désirant poser une question doit :

- A) S'identifier au préalable (prénom, nom, adresse);
- B) S'adresser au président de la séance ou au conseiller de son choix;
- C) Ne poser qu'une seule question et qu'une seule sous-question sur le même sujet;
- D) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

ARTICLE 10.3

Chaque membre du public bénéficie d'une période maximale de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le président peut mettre fin à cette intervention. La question doit être directe, succincte et non assortie de commentaires. Si un intervenant se présente sans poser de question, le président de la séance peut l'interrompre et lui demander de poser sa question. Tout refus de le faire sera considéré comme contrevenant au règlement.

ARTICLE 10.4

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil municipal doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 10.5

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil municipal doit obéir à une ordonnance de la **personne qui préside ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil municipal**.

ARTICLE 10.6

Ni les questions posées ni les réponses ne sont colligées au procès-verbal. Elles sont toutefois prises en note afin que le conseil municipal puisse effectuer le suivi approprié.

ARTICLE 10.7

Une séance extraordinaire comporte une seule période de questions. Durant cette période de questions, les personnes présentes sont autorisées à questionner les membres du Conseil municipal uniquement si leurs questions concernent un sujet qui est contenu à l'ordre du jour.

[...]
